

**Zeitschrift:** The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK  
**Herausgeber:** Federation of Swiss Societies in the United Kingdom  
**Band:** - (1924)  
**Heft:** 157  
  
**Artikel:** La situation financière  
**Autor:** Musy, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-690166>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA SITUATION FINANCIERE.

Un discours de M. Musy, chef du département des finances.

M. Musy a fait à la presse un fort intéressant exposé sur la situation financière. Après avoir montré ce qu'elle fut avant, pendant et après la guerre, il a esquissé les grandes lignes du programme qu'il a du reste déjà réalisé en partie. Les principes qui l'inspirent sont les suivants:

1. Rompre définitivement avec le dangereux système des dépenses extraordinaires. Respecter scrupuleusement le principe fondamental de l'"universalité" du budget et inscrire toutes les dépenses, sans exception, au compte administratif.

2. Equilibrer définitivement le budget, c'est-à-dire couvrir toutes les dépenses par les recettes annuelles.

3. Affecter à la réduction effective de la dette publique le produit de l'impôt extraordinaire de guerre et instituer, par voie budgétaire, un amortissement méthodique et progressif.

## Suppression du budget extraordinaire.

Il est grand temps de mettre fin aux dépenses extraordinaires imposées par les multiples interventions de l'Etat sous les formes les plus diverses. L'office de l'alimentation et les sacrifices imposés à la Caisse fédérale pour réduire les prix de certaines denrées ont coûté plus de 400 millions. La lutte contre le chômage a absorbé 203 millions. Ces actions de secours ont été nécessaires et très utiles pendant la période de crise. Cependant, on ne saurait les prolonger sans courir les plus graves dangers au point de vue financier.

Pour démontrer le danger inhérent au système appliqué actuellement, il suffira de rappeler le chiffre des dépenses extraordinaires votées en 1921, 1922 et 1923:

|                          | 1921        | 1922       | 1923       |
|--------------------------|-------------|------------|------------|
| Electricification        | —           | —          | 60,000,000 |
| C. F. F.                 | —           | —          | —          |
| Secours:                 |             |            |            |
| à l'horlogerie           | 11,000,000  | —          | —          |
| à l'hôtellerie           | —           | 5,000,000  | —          |
| aux producteurs de lait  | —           | —          | 20,000,000 |
| aux éleveurs de bestiaux | —           | 5,000,000  | —          |
| à la broderie            | —           | 5,000,000  | —          |
|                          | 11,000,000  | 15,000,000 | 80,000,000 |
| Lutte contre le chômage  | 52,500,000  | 50,000,000 | —          |
| Travaux de chômage       | 47,700,000  | —          | —          |
| (66,000,000)             | 111,200,000 | 65,000,000 | 80,000,000 |

256 millions en trois ans. Cette énorme dépense ne figurera en aucun budget et ne sera point portée dans le compte ordinaire. Elle sera comptabilisée directement au compte capital et n'exercera aucune influence sur le compte annuel. C'est le grand danger qu'elle constitue: un énorme déficit qui se traduira seulement par une augmentation de passif au bilan.

Les dépenses extraordinaires, y compris celles pour amélioration et construction d'immeubles, devront à l'avenir figurer dans le compte ordinaire.

## L'équilibre budgétaire.

Depuis 1920, le compte ordinaire a bouclé par les déficits suivants:

|      |     |                 |
|------|-----|-----------------|
| 1921 | ... | fr. 128,000,000 |
| 1922 | ... | 79,000,000      |
| 1923 | ... | 45,000,000      |

En 1924, le déficit ne dépassera pas 20 millions.

En 1925, dépenses et recettes doivent retrouver leur équilibre, qu'il est possible de réaliser par l'application courageuse des mesures suivantes:

## Poursuite énergique de la réduction des dépenses.

Le compte 1921 accuse un total de dépenses de 315 millions. En 1923, ce chiffre est ramené à 299 millions. Le budget pour 1924 réalise une diminution de 4 millions. Les nouvelles réductions s'imposent. Des économies sont possibles, en particulier sur le service des intérêts, le personnel, les frais administratifs et le matériel.

Quant aux subventions, elles élargissent au budget de 1914 par 24 millions; en 1922, c'est-à-dire moins de neuf ans plus tard, ce chiffre s'élève à 59 millions. 1923 les ramène à 53 millions. Le budget de 1924 réalise certaines compressions, ce qui en réduira le chiffre à 48 millions. Une nouvelle réduction se heurtera sans doute à de sérieuses difficultés. Nous reconnaissons que certaines subventions sont déjà ramenées au minimum; d'autres, par contre, sont encore susceptibles de diminutions. La situation financière l'exige. La comparaison du chiffre global des subventions en 1913, avec celui de 1920 nous fournit la preuve de la possibilité d'une nouvelle compression.

## RECETTES.

Le chiffre des recettes ordinaires, qui était encore de 108 millions en 1918, passe à 253 millions en 1923. Il atteindra vraisemblablement 270 millions en 1924.

Depuis 1913, la Suisse a fait un effort fiscal énorme. Pour permettre à l'épargne de reconstituer les pertes considérables infligées à notre économie nationale par la crise, pour ne point comprimer l'essor si désirable de notre industrie et de notre commerce, il faudrait éviter toute aggravation nouvelle des charges fiscales. L'Angleterre, l'Amérique et l'Italie ont l'une après l'autre affirmé la nécessité de réduire leurs impôts.

Il ressort de ces quelques considérations, que c'est à la courageuse réduction des dépenses improductives et à l'amélioration des recettes existantes qu'il faut demander le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Après avoir montré que les recettes douanières augmentent encore, M. Musy déclare qu'il proposera à brève échéance quelques modifications de la loi actuelle sur le timbre, afin de relever les taxes sur les opérations de bourse.

Il affirme ensuite que l'imposition rationnelle de l'alcool reste une urgente nécessité fiscale. Elle seule rendra au budget l'élasticité dont il a besoin pour satisfaire aux exigences d'une politique sociale progressiste. Seul l'impôt sur l'alcool permettra la réalisation de l'assurance vieillesse et survivants et une lutte enfin efficace contre la tuberculose.

## RECETTES EXTRAORDINAIRES.

## Impôts de guerre.

La somme à fournir par les impôts de guerre a été arrêtée à 1,160 millions. Il a été payé jusqu'ici 768 millions. Il reste donc à percevoir 391 millions. En comptant l'annuité moyenne à 35 millions, l'impôt de guerre sera prélevé jusqu'en 1934.

Le budget pourra être équilibré en 1925. Une étude approfondie de la situation nous permet de prévoir que dès 1926 jusqu'à 1929, au moins 20 millions pourront être appliqués à l'amortissement effectif de notre dette. La différence entre 20 et 35 millions doit être réservée pendant toute cette période à couvrir certaines dépenses extraordinaires déjà votées par les Chambres, en particulier le subside de 60 millions alloué au C. F. F. pour faciliter l'électrification. Dès 1930 jusqu'en 1934, la totalité de l'impôt de guerre pourra par contre être appliquée à la réduction successive de la dette fédérale. Pour accomplir rigoureusement ce programme, il faudra nécessairement renoncer à toute nouvelle dépense extraordinaire. Il est en effet impossible de voter des subventions comme celle de 20 millions décrétée dernièrement en faveur des assurés suisses près des sociétés allemandes sans bouleverser totalement le budget le plus solide. Trêve au système des dépenses extraordinaires. Si les Chambres en votent de nouvelles, il faut que le peuple fournisse préalablement à la Confédération les ressources nécessaires à les couvrir.

## Amortissement de la dette fédérale.

Pas d'amortissement effectif aussi longtemps que recettes et dépenses n'ont pas retrouvé un équilibre stable. Le produit de l'impôt de guerre, qui était destiné à réduire notre dette publique, a été fatalement absorbé par les besoins de la trésorerie. Théoriquement, on aurait pu l'affecter au rachat et à l'amortissement des emprunts de mobilisation. Procédé inutile, puisqu'il aurait augmenté les déficits de trésorerie et obligé la Confédération à emprunter d'autant plus à nouveau. Nous aurions eu au bilan une réduction des emprunts de mobilisation, mais par contre une dette nouvelle d'autant plus considérable.

On peut espérer que le compte de 1925 bouclera sans déficit. 1926 enregistrera le maximum de la dette publique et marquera aussi la première étape sur la voie de la réduction. Au fur et à mesure qu'une dette se réduit, le service de ses intérêts s'allège. Si en 1926, 20 millions sont affectés à la réduction effective de la dette, le service des intérêts de la dette publique sera réduit de 1 million en 1927. Cet allègement permettra de faire figurer en dépense au budget de 1927, et cela sans en rompre l'équilibre, une somme de un million en amortissement de la dette publique. Cette somme sera doublée en 1928, puisqu'en 1927 une nouvelle affectation de 21 millions aura permis une nouvelle réduction de la dette publique. Il sera donc possible de pratiquer, parallèlement à l'amortissement extraordinaire opéré par l'affectation de la recette de l'impôt de guerre, un amortissement ordinaire par voie budgétaire. Cet amortissement annuel, qui ira progressant, atteindra approximativement 4,300,000 en 1929, pour s'élever à 13 millions en 1934. Dès 1935, la recette extraordinaire de l'impôt de guerre disparaissant, l'amortissement extraordinaire s'arrête, mais l'amortissement budgétaire se poursuit, augmenté chaque année de son propre intérêt. L'amortissement budgétaire pratiqué à cette allure suffirait à rembourser en totalité la dette publique jusqu'en 1967. A cette époque, le service annuel des intérêts de la dette serait réduit de 75 millions.

## STOCK EXCHANGE PRICES.

| BONDS.                          | May 27  | June 5  |
|---------------------------------|---------|---------|
| Swiss Confederation 3% 1903     | 71.00%  | 72.00%  |
| Swiss Confed. 9th. Mob. Loan 5% | 100.25% | 100.30% |
| Federal Railways A-K 3%         | 75.80%  | 76.90%  |
| Canton Basle-Stadt 5 1/2% 1921  | 100.37% | 100.35% |
| Canton Fribourg 3% 1892...      | 66.75%  | 66.50%  |

  

| SHARES.                             | Nom. | May 20 | June 5 |
|-------------------------------------|------|--------|--------|
|                                     | Frs. | Frs.   | Frs.   |
| Swiss Bank Corporation              | 500  | 623    | 622    |
| Crédit Suisse                       | 500  | 666    | 663    |
| Union de Banques Suisses            | 500  | 532    | 530    |
| Fabrique Chimique ci-dev. Sandoz    | 1000 | 3085   | 3112   |
| Société pour l'Industrie Chimique   | 1000 | 2057   | 2067   |
| C. F. Bally S.A.                    | 1000 | 1126   | 1120   |
| Fabrique de Machines Oerlikon       | 500  | 625    | 630    |
| Entreprises Sulzer                  | 1000 | 625    | 610    |
| S.A. Brown Boveri (new)             | 500  | 306    | 308    |
| Nestlé & Anglo-Swiss Cond. Mlk. Co. | 200  | 195    | 195    |
| Choc. Suisses Peter-Cailler-Kohler  | 100  | 126    | 125    |
| Comp. de Navig'n sur le Lac Léman   | 500  | 510    | 540    |

## EUROPEAN &amp; GENERAL EXPRESS CO., Ltd.

BRADFORD, LONDON, W. 1. LIVERPOOL, 51, Kings Arcade. 15, Poland Street. 14, South Castle St.

Oldest Swiss Forwarding Agency in England

Household Removals at inclusive Prices in our own Lift Vans.

Luggage and Private Effects collected, packed and shipped to and from all countries

BEST GOODS SERVICE BETWEEN SWITZERLAND & ENGLAND

Average Transit for Petite Vitesse (Frachtgut):

LONDON-BASLE 7-8 days  
BASLE-LONDON 4-5 "

Managing Directors: H. Siegmund & Erh. Schneider-Hall.

If you wish to be well dressed, go to

ERNEST,  
88, REGENT STREET, W.

OSCAR WEIDELI,  
Hairdressing Salon,

6, Old Compton St. (2 doors from Charing Cross Rd.)

Best Brands of Cigars and Cigarettes.

Wines of all descriptions can be bought at very moderate prices in case of 1 doz. and upwards from W. STUDER, 4, Brewers Lane, 15a, Strand, W.C.2. Telephone: Gerrard 8217. SWISS, FRENCH & GERMAN WINES. Also CHAMPAGNE, SPARKLING WINES and PORTS.

Drink delicious "Ovaltine" at every meal-for Health!

## MISCELLANEOUS ADVERTISEMENTS

Not exceeding 3 lines.—Per insertion, 2/6; three insertions, 5/—Postage extra on replies addressed c/o Swiss Observer.

BOARD-RESIDENCE.—Single and Double Rooms, overlooking large gardens; use of drawing-room; every convenience; good cooking; very central; Swiss proprietor; terms from 2 1/2 gns.—41, Tavistock Square, W.C.1.

COMFORTABLE ENGLISH HOME, gentlemen; large front room, two beds; visitors to London bed and breakfast.—20, Briston Grove, Dickenson Road, Crouch Hill, N.8.

FINSBURY PARK (near tubes), 13, Alexandra Rd. Very comfortable English home; cooking excellent and liberal; convenient to all parts; terms moderate.

TO LET, Single Bedroom (partial board) with English family, on London's Northern Heights.—81, Sylvan Avenue, Chitt's Hill, Bowes Park, N.22.

TO LET, Bed-Sitting-room and small Bedroom, with use of Sitting-room; Continental cooking.—Apply, Mrs. Myers, "Hartland," Hadley Road, New Barnet.

## Pension Suisse 20 Palmeira Avenue, WESTCLIFF-ON-SEA.

Highly recommended. Every comfort. Continental cuisine. Billiards. Sea front.

Phone: Southend-on-Sea 1132 Proprietress: Mrs. A. Brecht-Meneghelli